MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Robertson, Bienville, Claiborne et Conti, désigné comme les Nos 1 et 2 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 3 et 4 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, désigné comme les Nos 5 et 6 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, montant
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 7 et 8 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, montant
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 9 et 10 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 11 et 12 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 13 et 14 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 15 et 16 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 17 et 18 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 19 et 20 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 21 et 22 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 23 et 24 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 25 et 26 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 27 et 28 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 29 et 30 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 31 et 32 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 33 et 34 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 35 et 36 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 37 et 38 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 39 et 40 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 41 et 42 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 43 et 44 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 45 et 46 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 47 et 48 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 49 et 50 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 51 et 52 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 53 et 54 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 55 et 56 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 57 et 58 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 59 et 60 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 61 et 62 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 63 et 64 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 65 et 66 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 67 et 68 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 69 et 70 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 71 et 72 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 73 et 74 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 75 et 76 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 77 et 78 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 79 et 80 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 81 et 82 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 83 et 84 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 85 et 86 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 87 et 88 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 89 et 90 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 91 et 92 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 93 et 94 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 95 et 96 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 97 et 98 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 99 et 100 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 101 et 102 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 103 et 104 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 105 et 106 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 107 et 108 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 109 et 110 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 111 et 112 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 113 et 114 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 115 et 116 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 117 et 118 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 119 et 120 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 121 et 122 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 123 et 124 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 125 et 126 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 127 et 128 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 129 et 130 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 131 et 132 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 133 et 134 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 135 et 136 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 137 et 138 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 139 et 140 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 141 et 142 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 143 et 144 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 145 et 146 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 147 et 148 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 149 et 150 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 151 et 152 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 153 et 154 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 155 et 156 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 157 et 158 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 159 et 160 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 161 et 162 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 163 et 164 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Claiborne, Conti et Salcedo, Ville et Calliope, désigné comme les Nos 165 et 166 de l'îlot No 30, et mesurant 60 pieds de front sur chacune desdites rues, sur une profondeur de 120 pieds.

MAY, Dr. F.—Taxe de 1881, mon-
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième division de la ville de la Nouv